

MAIRIE DE LES COTES D'AREY
PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 27 Avril 2026

| |
|---------------|
| ORDRE DU JOUR |
|---------------|

L'An deux mille vingt-six, le 27 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de LES COTES D'AREY, dûment convoqué, s'est réuni en session dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire Eloïc DUFOUR,

- **Nombre de conseillers en exercice : 19**
- **Date de la convocation du Conseil Municipal :** le 23 Avril 2026
- **Présents :** Eloïc DUFOUR, Bernadette DUTOUR, Yannick OLLAGNIER, Sébastien LARUE, Anne TREYNET, François MARTY, François BOUVARD, Mathilde CELARD, Walid ARKOUCHE, Béatrice MORIO, Denis KLOTZ, Lydie ROYER, Karine FERRAND, Fabien COLLEVILLE, Bernard HUBERT, Anais CHABANNE
- **Absents excusés :** Alexandra ELVIRA, Franck BARDIN, Laurence MULLER
- **Pouvoirs :** 3

Mr Sébastien LARUE a été désigné secrétaire de séance.

| | | |
|--------------------|-------------|-------------------|
| Présents : 16 / 19 | Pouvoir : 3 | Votants : 19 / 19 |
|--------------------|-------------|-------------------|

Approbation du procès-verbal du 31/03/2026

Karine Ferrand fait remarquer que les membres des commissions désignés lors du conseil du 31 Mars ne figuraient pas dans le tableau des commissions. Sébastien Larue a répondu que ce tableau sera mis à jour. Fabien Colleville a également souligné que si les questions posées lors de ce conseil figuraient bien dans le procès verbal, aucune réponse n'avait été apportée.

Le PV du conseil du 31 Mars n'est donc pas approuvé et fera l'objet d'une mise à jour.

Sébastien Larue a proposé que le processus d'approbation des Procès Verbaux du conseil soit revu afin de permettre une approbation et donc une publication plus rapide car attendre le prochain conseil pour approuver le procès verbal du précédent n'est pas très efficace.

S'en est suivi un échange entre les plusieurs conseillers. Karine Ferrand a annoncé que les conseillers de la liste Demain les Côtes sont favorables à l'enregistrement des séances. D'autres, parmi lesquels Denis Klotz, ont fait état de réserves quant aux modalités d'un tel dispositif.

Si la mise à jour du processus de validation des procès-verbaux fait consensus, le sujet sera traité lors de la mise à jour du règlement intérieur.

DELIBERATION N°2026/020 : Désignation des candidats à la Commission Communales des Impôts Directs (CCID)

Rapporteur : Eloïc DUFOUR

Débat : Karine Ferrand a demandé comment cette liste avait été constituée. Sébastien Larue a répondu qu'il avait été demandé en réunion de conseillers que chaque conseiller propose une liste de noms de personnes souhaitant candidater.

Avec 30 candidatures pour 32 positions, la liste est complétée en séance pour parvenir à 32 candidats qui sont les suivants :

| Prénom | Nom | Prénom | Nom |
|-----------|------------|-------------|-----------|
| Jérôme | Besse | Séverine | Megard |
| Christian | Borel | Anne-Marie | Morino |
| Franck | Bourdier | Jean-Claude | Ollagnier |
| François | Bouvard | Carole | Plantier |
| Anaïs | Bouvier | Céline | Rioux |
| Joseph | Cannezzaro | Vincent | Rocca |
| Dominique | Chesneau | Stéphanie | Rouxel |
| Michele | Deplanche | Robert | Treynard |
| Véronique | Duboz | Daniel | Treynard |
| Christian | Durand | Justine | Treynard |
| Frédéric | Gerin | Catherine | Vignon |
| Simon | Glauda | Bruno | Vignon |
| Estelle | Glauda | Gilbert | Volta |
| Damien | Gout | Geoffrey | Vallin |
| Henri | Lacroix | Denis | Klotz |
| Clémence | Larue | | |

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 19

La délibération n° 2026/020 est adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N°2026/021 : Nomination des membres non-élus du CCAS

Le point relatif à la nomination des membres non élus du conseil d'administration du CCAS est retiré de l'ordre du jour en séance.

Compte tenu de la réception d'une neuvième candidature pour huit sièges à pourvoir, un délai supplémentaire est nécessaire afin d'examiner les candidatures.

La désignation des membres interviendra ultérieurement conformément aux dispositions en vigueur.

DELIBERATION N°2026/022 : Nomination des membres au comité des Fêtes

Rapporteur : Eloïc Dufour

Débat : Bernard Hubert demande qu'on précise pourquoi le texte de délibération fait état de 5 membres du conseil municipal désigné par le Maire et que 6 personnes figurent dans la liste proposée. La réponse est que la liste contient également le nom du maire qui, de droit, est membre du comité des fêtes et qu'on procède bien à la nomination des 5 autres membres du conseil municipal.

Le Maire nomme comme membre du comité des fêtes :

- Bernard Hubert
- Laurence Muller
- Denis Klotz
- François Marty
- François Bouvard

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 19

La délibération n° 2026/022 est adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N°2026/023 : Participation à la collecte des besoins dans le cadre du futur marché UGAP de fourniture d'électricité – échéance 2028

Rapporteur : Sébastien LARUE

Débat : Plusieurs questions ont été posées par différents conseillers des deux listes sur ce futur marché, notamment les points liés à la transparence de la rémunération de l'UGAP sur ce marché, la durée du contrat et les conditions de sortie. Le rapporteur a rappelé que la délibération portait sur la participation à la phase de collecte des besoins, prérequis à toute adhésion future au contrat dont les modalités ne sont pas connues à ce jour (autrement dit, sans participation à cette phase, aucune possibilité d'adhérer au contrat ultérieurement) et non à l'adhésion au contrat lui-même.

Par ailleurs, Karine Ferrand a demandé qu'on détermine l'impact des investissements passés réalisés par la commune (chaudières granulés et panneaux photovoltaïques)

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 19

La délibération n° 2026/023 est adoptée à l'unanimité

Débat et Questions :

Commissions Municipales : Karine Ferrand et Bernard Hubert ont interpellé le maire sur le fait que certaines commissions ne s'étaient pas encore réunies. Il a été proposé que le calendrier de ces commissions soit défini dans lors de la réunion des conseillers qui suit le conseil le même jour (lundi 27 avril)

Lors du point d'avancement concernant l'appel d'offres de restauration collective, Fabien Colleville a alerté sur le fait que la nomination des membres de la commission d'appel d'offres, bien que déterminés, n'a pas fait l'objet d'une délibération.

Un conseil municipal sera convoqué rapidement et ce point sera mis en délibération afin que la commission puisse se réunir réglementairement dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, les documents de consultation de l'appel d'offre restauration collective seront partagés avec les membres de la commission scolaire et périscolaire.

Karine Ferrand a interpellé M le Maire sur l'objet du temps du samedi 6/06. En effet, 2 informations contradictoires ont été adressées; 1 invitation pour un temps convivial avec élus, conjoints et agents et 1 temps de travail avec agents. Compte tenu du budget 2026, il est proposé d'attendre la fin d'année pour y voir plus clair. Le maire a indiqué qu'il ne s'agissait pas d'un temps de travail, mais d'un moment d'échange convivial visant à favoriser la connaissance mutuelle et la cohésion entre élus et agents. Karine Ferrand, tout en reconnaissant l'intérêt de cette initiative, estime que ce moment intervient trop tôt.

Le conseil municipal est clos à 20 h 56.